

T.D N° 02 : CONNAITRE LE SYSTEME LMD

| Date | Séance | Objectifs |
|------------|-----------|--|
| Semaine 01 | Séance 02 | 1. Avoir un aperçu sur le système LMD 2. Connaître le système d'évaluation au sein du système LMD 3. Connaître les textes législatifs régissant le système LMD |

Fiche : Le système LMD (01)

1. QU'EST-CE QUE LE LMD...?

Les trois lettres LMD signifient Licence - Master- Doctorat. C'est une architecture des enseignements supérieurs inspirée de celle en vigueur dans les pays anglo-saxons, et généralisée dans les pays européens. Ce système est appliqué dans notre pays depuis septembre 2004.

2. PARCOURS DE FORMATION

Les offres de formation se déclinent en **domaines** regroupant des **filières** réparties en **spécialités**. Parmi les domaines actuellement habilités :

- **LLE : Lettres et Langues Etrangères,**
- **DSP : Droit et Sciences Politiques,...**

Les domaines se déclinent en filières.

Exemple : Domaine : Lettres et Langues Etrangères (LLE)

| | |
|--------------------|--------------------|
| • Langue allemande | • Langue italienne |
| • Langue anglaise | • Langue russe |
| • Langue espagnole | • Langue turque |
| • Langue française | |

Chaque filière se décline, à son tour, en spécialités.

Exemple : Domaine : Lettres et Langues Etrangères

Filière : Langue française

Spécialité : Langue et techniques de rédaction administrative

3. DUREES ET VOLUME HORAIRE

3.1. Durée des parcours :

Le parcours de licence :

Semestre 01 + Semestre 02 / Semestre 03 + Semestre 04 /

Semestre 05 + Semestre 06

Le parcours de master :

Semestre 01 + Semestre 02 / Semestre 03 + Semestre 04

Le parcours de doctorat :

Semestre 01 + Semestre 02 / Semestre 03 + Semestre 04 /

Semestre 05 + Semestre 06

3.2. Durée d'un semestre :

Entre 14 à 16 semaines d'enseignement effectif

3.3. Volume horaire hebdomadaire

Entre 20 et 25 heures

4. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION EN LICENCE

La formation en vue de l'obtention du diplôme de licence comprend trois étapes :

- **Une première étape** couvrant les enseignements de base et de découverte communs à une famille de filières du domaine. Elle constitue pour l'étudiant, une étape d'imprégnation et d'adaptation à la vie universitaire. Elle s'étale sur les deux premiers semestres de la formation.
- **Une seconde étape** d'approfondissement des connaissances de base de la filière choisie et d'initiation à la spécialisation. En général, elle concerne les 3^{ème} et 4^{ème} semestres de la formation.
- **Une 3^{ème} étape**, réservée aux enseignements de spécialisation, couronnée par la rédaction d'un mémoire de fin d'études ou par une présentation d'un rapport de stage, selon les objectifs de la formation.

5. LES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignements (U.E.). On distingue :

- **Les unités d'enseignement fondamentales (U.E.F.)** correspondant aux enseignements que tous les étudiants doivent suivre et valider
- **Les unités d'enseignement de découverte (U.E.D.)** permettant l'approfondissement, l'orientation, les passerelles, la professionnalisation
- **Les unités d'enseignement de méthodologie (U.E.M.)** permettant à l'étudiant d'acquérir l'autonomie dans le travail
- **Les unités d'enseignement transversales (U.E.T.)** enseignements destinés à donner des outils aux étudiants ; langues, informatique, ..

Activité 01 :

Lisez attentivement la fiche relative au système LMD (01) puis cochez par (X) la bonne réponse :

| | |
|--|--|
| <p>1. La durée d'une semaine de cours et TD varie entre :</p> <p><input type="checkbox"/> 20 à 25 heures</p> <p><input type="checkbox"/> 25 à 30 heures</p> <p><input type="checkbox"/> 15 à 20 heures</p> | <p>2. Les unités d'enseignement (U.E.) sont : U.E.F /U.E.D/ U.E.M/ et :</p> <p><input type="checkbox"/> U.E.T</p> <p><input type="checkbox"/> U.E.V</p> <p><input type="checkbox"/> U.E.S</p> |
| <p>3. Par ordre hiérarchique :</p> <p><input type="checkbox"/> Filières/domaines /spécialités</p> <p><input type="checkbox"/> Spécialités/filières/domaines</p> <p><input type="checkbox"/> Domaines/filières/spécialités</p> | <p>4. Le domaine LLE veut dire :</p> <p><input type="checkbox"/> Lettres et Linguistiques Etrangères</p> <p><input type="checkbox"/> Lettres et Langues Etrangères</p> <p><input type="checkbox"/> Littérature et Langues Etrangères</p> |
| <p>5. Pour obtenir la Licence, il faut :</p> <p><input type="checkbox"/> 180 crédits</p> <p><input type="checkbox"/> 120 crédits</p> <p><input type="checkbox"/> 200 crédits</p> | <p>6. Le système LMD est appliqué en Algérie depuis :</p> <p><input type="checkbox"/> 2004</p> <p><input type="checkbox"/> 2005</p> <p><input type="checkbox"/> 2014</p> |
| <p>7. Classez par ordre chronologique (1 2 3) les trois années de licence :</p> <p><input type="checkbox"/> Une étape réservée aux enseignements de spécialisation</p> <p><input type="checkbox"/> Une étape d'approfondissement des connaissances de base</p> <p><input type="checkbox"/> Une étape dédiée aux enseignements de base et de découverte</p> | <p>8. La durée d'un semestre varie entre</p> <p><input type="checkbox"/> 14 à 16 semaines</p> <p><input type="checkbox"/> 10 à 12 semestres</p> <p><input type="checkbox"/> 18 à 20 semaines</p> |
| <p>9. La matière TTU fait partie de l'Unité d'Enseignement</p> <p><input type="checkbox"/> U.E.T</p> <p><input type="checkbox"/> U.E.F</p> <p><input type="checkbox"/> U.E.M</p> | <p>10. Les unités d'enseignement de méthodologie (U.E.M.) permettent à l'étudiant :</p> <p><input type="checkbox"/> D'apprendre une langue étrangère</p> <p><input type="checkbox"/> D'être autonome</p> <p><input type="checkbox"/> De se professionnaliser</p> |

Fiche : Le système LMD (02)

6. EVALUATION DES ETUDIANTS

6.1. Mode d'évaluation

Chaque unité d'enseignement est évaluée semestriellement soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen final, soit par les deux modes de contrôle.

6.2. Formes d'évaluation

Les formes d'évaluation sont multiples : épreuves écrites, évaluations en travaux dirigés, évaluations en travaux pratiques, sorties sur le terrain, stages pratiques, séminaires, exposés, travail personnel ou toute autre forme de participation.

6.3. Les coefficients et les crédits

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient qui traduit son importance dans le semestre.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits. La valeur en crédits est déterminée par référence au volume horaire semestriel nécessaire à l'acquisition des connaissances et des aptitudes par les formes d'enseignement prévues et

Un crédit est équivalent à un volume horaire de 20 à 25 heures par semestre englobant les heures d'enseignement dispensées à l'étudiant par toutes les formes d'enseignement ainsi qu'au volume des activités que l'étudiant doit effectuer au titre du semestre considéré (travail personnel, rapport, mémoire, stage,...)

La somme des crédits alloués aux unités d'enseignement constituant 1 semestre doit être égale à trente (30) crédits

6.4. La compensation

Compenser c'est équilibrer positivement quelque chose par quelque chose d'autre.

La compensation s'applique :

- **A la matière** : elle permet l'acquisition de la matière par le calcul de la moyenne des notes de T.D et de l'examen.
- **A l'unité d'enseignement** : elle permet l'acquisition de l'unité d'enseignement par le calcul de la moyenne des notes des matières qui la constituent, affectées de leurs coefficients respectifs. L'unité d'enseignement acquise par compensation comporte les crédits qui lui sont affectés.

- **Au semestre** : elle permet l'acquisition du semestre par le calcul de la moyenne des notes des unités d'enseignement qui le composent, affectées de leurs coefficients respectifs. Le semestre acquis par compensation comporte les trente (30) crédits qui lui sont affectés.

- **A l'année** : elle permet l'acquisition de l'année par le calcul de la moyenne des notes des unités d'enseignement qui la composent, affectées de leurs coefficients respectifs. L'année acquise par compensation comporte les soixante (60) crédits qui lui sont affectés.

7. LES MODALITES DE PASSAGE

Le passage de la première année à la deuxième année est acquis si l'étudiant a obtenu les deux premiers semestres du cursus de la formation, avec ou sans compensation.

Cependant, le passage de la première année à la deuxième année de licence est autorisé pour tout étudiant ayant validé au minimum trente (30) crédits avec une répartition minimale de 1/3 dans un semestre et 2/3 dans l'autre semestre.

Le passage de la deuxième année à la troisième année est acquis si l'étudiant a obtenu les quatre premiers semestres du cursus de la formation, avec ou sans compensation.

Cependant, le passage de la deuxième année à la troisième année de licence est autorisé pour tout étudiant ayant validé au minimum 90 crédits et acquis les unités d'enseignement fondamentales requises à la poursuite des études en spécialité.

8. Textes législatifs

Le système LMD est régi par les arrêtés N° 711, 712, 713, 714, 715 du 03 novembre 2011 signés par M. Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'arrêté n°584 du 23 juillet 2014 fixant le programme des enseignements du socle commun de licence du domaine « Lettres et Langues Etrangères »

Activité 02 :

1. Téléchargez, à partir de l'internet, l'arrêté n° 711 fixant les règles d'organisation et de gestion pédagogiques communes aux études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master.
2. Lisez attentivement ce document et en prenant appui sur les informations contenues dans la fiche n°02 ci-dessus, cochez par (X) la bonne réponse :

| | |
|---|---|
| <p>1. Un crédit est l'équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De 35 à 45 heures de travail de l'étudiant <input type="checkbox"/> De 20 à 25 heures de travail de l'étudiant et de l'enseignant <input type="checkbox"/> De 20 à 25 heures de travail de l'étudiant | <p>2. Pour obtenir la Licence, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 120 crédits <input type="checkbox"/> 160 crédits <input type="checkbox"/> 180 crédits |
| <p>3. Un étudiant a eu 09/20 en C.C et 11/20 en examen. Il aura la note 10/20. C'est une compensation au sein :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Du semestre <input type="checkbox"/> De la matière <input type="checkbox"/> De l'unité d'enseignement | <p>4. L'étudiant passera de L1 à L2 avec des dettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'il a 09 crédits en S01 et 19 crédits en S02 <input type="checkbox"/> S'il a 11 crédits en S01 et 19 crédits en S02 <input type="checkbox"/> S'il a 11 crédits en S01 et 21 crédits en S02 |
| <p>5. Après un examen, un étudiant non satisfait de sa note, peut introduire un recours, dans un délai de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Trois jours <input type="checkbox"/> Deux jours <input type="checkbox"/> Quatre jours | <p>6. Selon la loi, un étudiant est exclu d'un TD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'il a cinq absences justifiées <input type="checkbox"/> S'il a trois absences justifiées <input type="checkbox"/> S'il a quatre absences justifiées |
| <p>7. La justification d'absence doit parvenir aux services du département sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Quatre jours <input type="checkbox"/> Trois jours <input type="checkbox"/> Deux jours | <p>8. Un étudiant s'est absenté lors d'un examen et il a une justification. Selon la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il a droit à un examen de remplacement <input type="checkbox"/> Il doit passer l'examen de rattrapage <input type="checkbox"/> Il aura la note 00/20 |
| <p>9. Lors de l'examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'étudiant peut entrer dans la salle après 30 mn du début de l'examen <input type="checkbox"/> L'étudiant peut sortir de la salle avant 30 mn du début de l'examen <input type="checkbox"/> L'étudiant peut sortir de la salle après 30 mn du début de l'examen | <p>10. Un étudiant a eu 08/20 dans un examen. Après recours et seconde correction, il a eu 10/20 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cet étudiant aura une note définitive de 10 /20 <input type="checkbox"/> Cet étudiant aura une note définitive de 09 /20 <input type="checkbox"/> Cet étudiant aura une note définitive de 08 /20 |